



Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

PROCOLE SANITAIRE COMPETITIONS 19 mai au 9 juin 2021

Référence textuelle:

Décret n° 2021-606 du 18 mai 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Protocole Sanitaire de reprise des Activités Sportives du Ministère chargé des Sports

*Rappel : La pétanque et le Jeu Provençal sont des **Sports Individuels par équipes**
« sans contact »*

I. PROTOCOLE de PRATIQUE:

- Port du masque obligatoire, y compris pendant la pratique même durant la compétition, du fait de la faible ventilation cardio-respiratoire des pratiquants
- Distanciation physique sur un terrain 2m entre chaque participant
- Matériel individuel sans le moindre échange entre les pratiquants (boules, but, matériel de mesure, etc...)
- Saluer sans serrer la main
- Lavage régulier des mains et du matériel de pratique

II. PROTOCOLE sur SITE :

- Les fontaines à eau, distributeurs automatiques d'aliments et de boissons sont fermés
- Des poubelles doivent être disposées dans les espaces de circulation pour jeter masques à usage unique et mouchoirs en papier.
- Chaque pratiquant doit apporter son propre conditionnement d'eau personnalisé et en aucun cas de ne partager leur gourde ou leur bouteille avec une personne extérieure à leur foyer
- Mise à disposition de Gel hydro alcoolique
- Affichage et rappel des gestes barrières au micro
- Organisation des flux et des accueils notamment par marquage au sol indiquant les sens de circulation et files d'attente
- Buvette et restauration organisées uniquement en respectant le dispositif HCR (voir Protocole sanitaire pour les Hôtels, Bars, Restaurants)

Traçabilité :

- Référent COVID obligatoirement désigné sur chaque compétition (cf. annexe I)
- Recensement de tous les participants (nom, prénom et N° de téléphone)

ANNEXE I. Rôle du référent COVID sur la compétition

ANNEXE II. Protocole en cas de détection d'un licencié positif COVID